

## CAMPAGNE DE BOURSES NATIONALES LYCEE 2022/2023 LYCEE ACAJOU 2

La campagne de bourse de lycée pour l'année scolaire 2022/2023 se déroule sur 2 périodes. La demande de bourse peut être faite pour un lycéen (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> ou terminale) non boursier durant l'année 2021/2022, un élève de 3<sup>ème</sup> rentrant en seconde.

### 👉 Première période du Mercredi 31 mai 2023 au Mercredi 05 juillet 2023 inclus.


Cette période concerne les élèves non boursiers scolarisés en 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> durant l'année 2021/2022.

Les parents des élèves des classes de 3<sup>ème</sup> devront faire la demande auprès de l'intendance du collège d'origine.

L'instruction des demandes de bourses, pour la période du 30/05/2022 au 06/07/2022 inclus, sera effectuée par le service académique des Bourses du Rectorat de la Martinique à la rentrée de septembre 2022.

### 👉 Deuxième période du Vendredi 01 septembre 2023 au Jeudi 19 octobre 2023 inclus.

Cette période concerne les élèves non boursiers de 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> en 2021/2022 et les nouveaux arrivants au sein de l'établissement sauf les élèves en post bac.

DEMANDE PAPIER	DEMANDE EN LIGNE
<p><b>Retrait du formulaire :</b> à télécharger sur le site du lycée <a href="http://www.ajou2.com/">http://www.ajou2.com/</a> ou au Service Intendance du Lycée Acajou 2</p> <p><b>Dépôt de la demande avec les pièces justificatives :</b> le dossier complet sera remis à l'intendance du lycée soit par le parent soit par l'élève. Un accusé de réception vous sera remis au moment du dépôt du dossier.</p> <p><b>Pièces à fournir avec la demande :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf. liste des pièces dans le formulaire à remplir.</li> </ul> <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 RIB au nom du Responsable légal qui établit la demande, c'est le <b>responsable financier qui paie les frais scolaires</b></li> <li>- <b>PAS de RIB au nom de l'élève.</b></li> </ul>	<p><b>En vous connectant à Scolarité Service avec votre compte EduConnect</b> avec les identifiants Education Nationale fournis par l'établissement <b>ou via FranceConnect.</b></p> <p><b>La demande de bourse lycée en ligne</b> permet via internet permet au représentant légal de l'élève de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire sa demande de bourse pour un enfant scolarisé en lycée public ou en EREA ;</li> <li>- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;</li> <li>- de mettre à jour la fiche de renseignements administrative, pour l'élève et lui-même ;</li> <li>- de télécharger et/ou imprimer un accusé de réception de la demande de bourse ;</li> <li>- de suivre l'avancement de son dossier.</li> </ul> <p>En cas de difficulté à renseigner la demande en ligne, les parents peuvent prendre contact avec le service intendance du lycée Acajou 2</p> <p style="text-align: center;"><b>Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de lycée ?</b></p> <p style="text-align: center;">Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.</p> <p style="text-align: center;"><b>par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)</b> du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (heure métropole)</p> <p style="text-align: center;">en ligne : <a href="http://assistanceteleservices.education.gouv.fr">assistanceteleservices.education.gouv.fr</a></p>

**Attention : les élèves déjà boursiers de lycée qui souhaitent signaler un changement de situation familiale, d'orientation ou d'académie doivent se rapprocher de l'établissement de scolarisation pour connaître la procédure à suivre. Pour ces élèves, une nouvelle demande de bourse ne doit pas être déposée.**

Les deux représentants légaux peuvent faire une demande pour l'élève (lorsque les parents sont séparés) ; cependant, une seule sera retenue. (Art. D 531-6 du code de l'éducation : *Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse pour l'élève*).

L'octroi de la bourse aux lycéens est évalué en fonction des ressources et des charges des familles.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**  
**APRES LE 19 OCTOBRE 2023, AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ**  
**Contact : [intendance@ajou2.com](mailto:intendance@ajou2.com)**